



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 juillet 2021,

Vu la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit la création et la mise en place du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie qui précise sa composition et les règles de son fonctionnement, en particulier son article D.194-4,

ARRETE m° 24 00 6756

ARTICLE 1er

Monsieur Ghislain TETARD est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France en qualité de titulaire, au sein du 2^{ème} collège « formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées » au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Pas de Calais.

ARTICLE 2

L'arrêté n° 21006787 est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressé.

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 02 SEP. 2024

Xavier BERTRAND